

nombreuses personnes qui travaillent pour leur propre compte, qu'il s'agisse de cultivateurs ou d'hommes d'affaires, devront prendre une décision. Je connais de nombreux hommes d'affaires qui prétendent pouvoir subvenir à leurs besoins et utiliser cet argent plus avantageusement dans leur entreprise. Certains constateront lorsqu'ils auront atteint l'âge de la retraite qu'ils ne peuvent verser leurs cotisations au régime de pensions. Ils ne seront pas dans la situation très avantageuse d'un membre du parti libéral qui a reçu une pension de vieillesse l'autre jour évaluée à environ un demi-million en étant nommé à l'autre endroit. Certaines personnes devront prendre leurs propres dispositions en vertu de ce régime. Je prétends que le régime aurait dû être universel et que le gouvernement aurait dû prendre les mesures voulues, afin que tous puissent bénéficier du régime.

Je remarque qu'il règne une grande consternation à ce sujet. Je crois qu'un cultivateur a le droit de participer au régime s'il le désire. C'est un droit qui appartient à celui qui travaille à son propre compte. Des dispositions peuvent être prises pour assurer sa participation, mais ce n'est pas obligatoire.

On s'est beaucoup demandé, et je crois que le débat en valait la peine, si le régime devrait être entièrement autonome ou semi-autonome comme celui que nous avons. Je n'ai pas encore pris parti pour l'un ou l'autre, car j'estime qu'on aurait dû examiner la question plus à fond et que plus de renseignements auraient dû être fournis aux députés à ce sujet. Il y en a beaucoup qui disent que dans 20 ans il y aura 8 milliards de dollars dans la caisse et que c'est une somme considérable qui pourrait servir au développement de notre pays. Il y en a d'autres, et j'en suis, qui disent que le gouvernement fédéral aurait dû garder cet argent et l'utiliser pour aménager de nouvelles industries. L'une de ces entreprises qui, je l'espère, se réalisera de mon vivant c'est le canal Grand qui coûtera, dit-on, 2 milliards de dollars environ. Il paraît que le montant de l'investissement serait amorti en 50 ans. Voilà, il me semble, le genre d'entreprises qu'un plan entièrement autonome aurait permis au gouvernement fédéral de réaliser. Toutefois, cet argent a maintenant été alloué aux gouvernements provinciaux. Je crois que cela en chagrinerait plusieurs. Certaines provinces utiliseront cet argent, d'autres le laisseront au gouvernement fédéral pour fins d'investissements dans des titres et autres valeurs du gouvernement du Canada.

Je crois que, comme députés, nous ne sommes pas vraiment qualifiés et que nous ne

possédons pas suffisamment de renseignements pour décider si ce régime aurait dû être autonome ou non. Je sais que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a étudié cette question à fond, mais je crois qu'on a dû l'étudier en tenant compte des discussions qui ont eu lieu avec les provinces et du fait que les provinces elles-mêmes ont dit qu'elles ne participeraient à ce genre de régime que si on leur permettait d'investir l'argent perçu dans leurs provinces. Je crois que nous avons les mains liées avant d'avoir à décider si nous devons ou non accepter le principe de ce bill par suite des discussions entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Monsieur l'Orateur, je crois qu'il convient de féliciter le ministre pour plusieurs autres parties du bill. Je ne suis pas tout à fait d'accord sur le fait qu'on les ait incorporées en un seul bill. Je me demande s'il n'aurait pas été préférable de ne pas adjoindre tous ces autres éléments au régime de pension du Canada. Si j'avais été le ministre, j'aurais établi un régime de pension distinct. Je ne l'aurai pas baptisé programme de sécurité sociale, mais régime de pensions du Canada.

Toutefois, je ne désapprouve pas les avantages supplémentaires qu'on lui a annexés. Je pense que le ministre mérite des félicitations pour avoir prévu des avantages aux survivants dans ce programme national de pension. A mon avis, ces avantages devraient normalement faire partie d'un régime de pensions. Cependant, selon moi, les avantages supplémentaires ne tombent pas réellement sous le régime d'un programme de pensions. Quant aux invalides, aux veuves, aux personnes à charge des veuves, et, dans certains cas, aux veufs, nous avons eu des régimes administrés conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux qui n'ont pas été couronnés de succès, loin de là. Ils prévoyaient des avantages très restreints aux personnes qui dépendaient totalement de ce genre de subventions pour leur bien-être.

Je sais que l'Orateur, doit être assez au courant de cette question puisque je fais continuellement affaire avec un membre de sa famille qui s'occupe d'une vaste partie de ce domaine des avantages supplémentaires au niveau provincial intéressant les allocations d'invalidité, les allocations aux mères, et le reste, dont la gestion relève du gouvernement provincial. Ce domaine s'est grandement détérioré ces derniers temps. Ces questions sont maintenant réglées par le bureau provincial plutôt que par les bureaux régionaux et comme la loi prescrit qu'une personne doit être